

210C0890
FR0010294595-DIV14

10 septembre 2010

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

SELOGER.COM

(Euronext Paris)

L'Autorité des marchés financiers a été informée par la société Axel Springer AG des caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat qu'elle envisage de déposer, sous certaines conditions, sur les titres de la société SELOGER.COM¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions sur les titres SELOGER.COM (articles 231-38 à 231-43) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres SELOGER.COM (articles 231-44 à 231-52) sont applicables.

¹ Cf. communiqué diffusé le 9 septembre 2010 par Axel Springer AG (http://www.axelspringer.de/downloads/397350/100909_seloger_fr.pdf).